

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« pendant »

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.